

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 7 MARS 2023 À 20H15

PROCES-VERBAL No 393

Présents	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS (président), Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
Excusées	Mmes Caroline ABBET, Sahar NSEIR et M. Kevin POLTE
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, et Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste, M. Roger WYSS, secrétaire

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 1er février 2023
 2. Communications du bureau du Conseil municipal
 3. Communications et propositions de la Mairie
 4. Question sur les procès-verbaux de commission
 5. Rapports de conclusion des commissions
 - a) Commission Ad hoc - Destination du voyage de fin de législature (rapport oral)
 6. Proposition de l'Exécutif
 - a) Néant
 7. Proposition des conseillers municipaux
 - a) Questions orales ou écrites
 8. Droit d'opposition des Conseils municipaux
 9. Dossiers en cours - questions et remarques
 10. Divers
- **Le président** ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous à la séance du Conseil municipal de ce jour et annonce les conseillers municipaux absents. Il informe que le point 1 à l'ordre du jour concernant l'approbation du procès-verbal du 1er février 2023 est retiré, car incomplet, et qu'il sera traité lors du prochain Conseil municipal du 5 avril.
1. **Approbation du procès-verbal du 1er février 2023**
(Point retiré et reporté au prochain Conseil municipal du 5 avril).
 2. **Communications du bureau du Conseil municipal**
 - **Le président** informe qu'il a deux communications. La première concerne la commission Ad hoc qui sera traitée lors du point 5 « rapports de conclusion des commissions » et la deuxième concerne le courrier reçu en fin d'année par rapport aux manifestations potentielles qui pourraient avoir lieu dans le Verger communal. Ce courrier avait été lu lors du Conseil municipal du 27 février dernier et ses auteurs ont été reçus par l'Exécutif et certains conseillers. Les personnes en question ont pu manifester leurs craintes par rapport à ce qui est prévu sur cet emplacement. En résumé, ils craignaient la tenue de manifestations de grande ampleur avec parkings, déprédations, allées-venues incessantes de véhicules à des horaires variés, ce qui perturberait la tranquillité des lieux à proximité de chez eux. Ces personnes ont été rassurées, les manifestations prévues sont potentiellement peu nombreuses (2 à 3 manifestations par année) et concerneront uniquement les habitants de la commune qui viendront en grande

majorité en mobilité douce. S'ils viennent en véhicule, ils respecteront les emplacements de parkings prévus dans la commune. Ces manifestations s'adresseront aux habitants de tout âge confondu et se tiendront essentiellement le week-end et en journée. Les aménagements qui sont en discussion ou prévus ne dépasseront pas quelques bancs, pour les promeneurs fatigués qui souhaiteraient faire halte dans le Verger et qui d'ici-là comptera peut-être de nouveaux arbres fruitiers, une fois que les plantations seront effectuées. Ce dossier est clos à ce stade et les habitants ont été rassurés par cette réunion.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** informe que les travaux du cimetière avancent bien. Le schéma final commence à prendre forme même s'il reste encore beaucoup de choses à faire, tout sera normalement terminé après Pâques ou au plus tard fin avril 2023.
- Des séances ont été mises en place tous les 15 jours, le lundi, pour faire le point sur les travaux de l'Auberge de Dardagny. Avec M. Rodriguez, la mairie a rendu visite à M. Gilbert Renaud (Auberge de Meyrin) afin de définir les éléments nécessaires concernant la dépose de l'autorisation. Un point sera fait avec les architectes le 13 mars prochain pour avoir des nouvelles sur cette dépose et sur les éléments qui ont été demandés, notamment un plan financier et un état locatif, qui sont des éléments difficiles à mettre en place.
- La mairie a été informée de certains éléments par l'Office de l'urbanisme en lien avec la parcelle 1038, qui est actuellement grevée par un nombre incommensurable de servitudes. Idéalement, il serait judicieux d'échanger du terrain constructible par du terrain agricole situé vers la salle polyvalente, ce qui ne sera pas simple à effectuer. Un rendez-vous doit être pris avec le bureau Urbaplan, qui est le bureau d'urbanisme qui a effectué notre plan directeur communal en 2011, afin de leur demander de créer des fiches de mesures de mises à jour partielles du PDCOM et de démontrer le besoin de cet échange d'affectation de terrain. Une fois cela fait, un rendez-vous en présentiel devra être pris avec l'Office de l'urbanisme et l'Office de l'agriculture afin de présenter, étayer et développer la raison de ces fiches de mesures. Ces deux offices nous rendront un préavis pour une première prise de position sur ce potentiel échange et, si le préavis rendu est positif, la commune devra lancer une mise à jour partielle du plan directeur communal, ce qui signifie une validation par le Conseil d'Etat, avant de déclencher un projet de loi pour un déclassement de zone. En parallèle, nous devons nous informer auprès d'un notaire afin de vérifier ce qui est possible de faire pour lever partiellement ou en totalité les servitudes grevant cette parcelle. La parcelle n'a pas encore été acquise et la procédure avance.
- Un contre-projet est en train de se dessiner concernant l'abolition de la taxe professionnelle, dont le contour est l'introduction d'un nouveau centime additionnel cantonal sur le bénéfice des personnes morales. Ce nouveau centime additionnel consiste à remplacer la taxe professionnelle communale actuelle. Le système de calcul serait basé sur les comptes de 2019, 2020 et 2021 et garantirait un montant de base avec une évolution possible dans le temps. Les calculs effectués ont été faits de sorte à se rapprocher le plus possible de la répartition actuelle par commune et sera dynamique dans le temps.

Concernant les simulations de calcul effectuées pour notre commune, il y aurait une toute petite différence de -0,4% par rapport aux montants moyens encaissés de ces dernières années, soit une somme approximative de CHF 483'000,-, ce qui est tout à fait acceptable par rapport au budget de la commune.

La condition du contre-projet est le retrait de l'initiative car les initiants argumentaient l'injustice d'une taxe professionnelle qui se basait sur le chiffre d'affaires au lieu du bénéfice des entreprises. Le fait d'avoir un contre-projet qui propose un centime sur le bénéfice répondrait aux attentes des initiants, ce qui garantirait le retrait de l'initiative. Ce contre-projet devrait en principe être voté en octobre 2023.

- Le Conseil municipal est invité à effectuer une visite des infrastructures de l'aéroport de Genève le mercredi 3 mai 2023 à 18h00, qui sera suivie par un apéritif.

Mme Röthlisberger-Couillaud rappelle qu'une séance pour les Caves ouvertes est déjà fixée ce jour-là. **Mme Zoller** lui confirme que ce rendez-vous est agendé au lundi 1^{er} mai et non au mercredi 3 mai.

Elle demande qui sera présent pour cette visite de l'aéroport et effectue un tour de table :

- M. Pierre Vuissoz (absent) ;
 - M. Jean-Jacques Bodenmann (présent) ;
 - M. Stéphane Todesco (absent) ;
 - Mme Emilia Schlipf (présente) ;
 - Mme Christine Hutin (absente) ;
 - M. Gautier Rausis (absent) ;
 - Mme Gabriella Robert (présente) ;
 - Mme Tracy Monney (absente) ;
 - M. Julien Guyot (absent) ;
 - Mme Laure Vanoncini (absente) ;
 - Mme Gaëlle Röthlisberger-Couillaud (présente) ;
 - M. Mathurin Ramu (absent).
- **Mme Bovy** informe que le groupe ornithologique du bassin genevois a posé des nids artificiels avec planchettes de protection pour les hirondelles de fenêtre sur les immeubles de la route du Mandement et de la Donzelle, plus précisément :
 - 14 nids à la route du Mandement 545
 - 6 nids à la route du Mandement 549
 - 8 nids à la route du Mandement 551
 - 18 nids à la route de la Donzelle 24

Il a été remarqué qu'il y avait auparavant beaucoup plus d'hirondelles de fenêtre qu'actuellement et que cela serait un bon moyen de les faire revenir.

- **Mme Hutin Zumbach** informe que la compagnie de sapeurs-pompiers va envoyer une invitation par courriel afin de présenter son nouveau camion tonne-pompe qui a été livré fin février dernier. La présentation aura en principe lieu le samedi 18 mars prochain en fin d'après-midi. Elle annonce également que les travaux pour le Street Workout seront engagés autour du 20 mars prochain.

Le président demande à quelle heure aura lieu la présentation du nouveau camion.

Mme Hutin Zumbach indique que l'heure n'a pas encore été décidée et que les précisions seront transmises sous peu par courriel à tout le monde.

4. Question sur les procès-verbaux de commission

(Il n'y a pas de questions).

5. Rapports de conclusion des commissions

- **Le président** informe qu'en vertu de l'art. 9 et 11 du règlement du Conseil municipal, il cède la présidence de la séance à Mme la vice-présidente, Mme Robert, le temps de la discussion et du vote sur ce rapport de conclusion et demande que tous les conseillers municipaux participent au vote puisque ceux-ci sont concernés.

a) Commission Ad hoc - Destination du voyage de fin de législature (rapport oral)

Madame la vice-présidente donne la parole à M. Rausis.

M. Rausis remercie Madame la vice-présidente et présente son rapport oral.

« L'essentiel de ce que je souhaitais vous communiquer est retranscrit dans le PV de la commission Ad hoc.

En deux mots, la destination de ce voyage avait été remise en question par certains élus lors d'une séance de commission pour des questions liées à l'usage de l'avion, peu cohérent, selon eux, avec les actions menées récemment par la commune sur les sujets environnementaux, respectivement de développement durable.

Dans ce contexte, cette commission Ad hoc s'était proposée de reprendre le projet et de continuer la discussion afin de tenter de trouver une solution qui convienne, dans l'idéal, à tous les conseillers qui souhaitent faire ce voyage de fin de législature. Je vous renvoie à ce sujet à notre séance du Conseil municipal du 15 décembre dernier.

Vous l'avez constaté, dans le prolongement de nos débats, sur lesquels il n'est pas question de revenir ici, la commission a voté en faveur du maintien de Porto comme destination de ce voyage et, par conséquent, de ne pas explorer d'alternatives à ce stade.

Comme toute commission, nous présentons ce soir le rapport de nos travaux au Conseil municipal.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, il vous est donc demandé si oui ou non vous acceptez ce rapport de la commission Ad hoc qui conclue au maintien de la ville de Porto comme destination du voyage de législature :

- Si vous l'acceptez, cette destination sera maintenue, le dossier retournera en commission Macs et la commission Ad hoc sera dissoute.
- Si vous le refusez, cette question sera retournée à la commission Ad hoc qui fera de son mieux pour reprendre les travaux qui seront présentés à nouveau, en temps voulu, au Conseil municipal »

M. Guyot indique qu'il ne comprend pas la décision sur le compte rendu de la commission Ad hoc. Le but de cette commission était de repenser le voyage dans son intégralité et notamment en ayant une approche plus durable dans le mode de déplacement. Finalement, il en ressort une proposition identique et avec la même problématique. Il demande comment cela a pu se produire et pourquoi les conclusions sont toujours les mêmes.

M. Rausis explique que l'objectif de la commission était de continuer les travaux qui sont sortis de la commission qui s'en était chargée initialement, afin de trouver éventuellement une alternative. Aucune alternative n'ayant été trouvée du fait qu'il a été souhaité de conserver la destination initiale, de manière naturelle et démocratique, la commission revient vis-à-vis de l'organe délibératif de cette commune, qui est le Conseil municipal, afin de soumettre au vote l'acceptation ou le refus de ce rapport.

Mme Vanoncini tient à souligner que chacun a pu s'exprimer lors de cette commission Ad hoc du 13 février dernier, que cette séance a duré 1h25 et trouve le procès-verbal quelque peu laconique par rapport aux échanges qu'il y a eu lors de cette séance et a de la peine à accepter ce procès-verbal, ainsi qu'à voter sur un élément dont les informations ne sont pas très explicites.

M. Rausis explique que le but n'est pas d'approuver le procès-verbal de la commission mais d'approuver, ou pas, le rapport oral qui répète ce qui figure dans le procès-verbal car c'est la conclusion de ces discussions qui est soumise au vote. Ce n'est ni le premier et ni le dernier procès-verbal ou la totalité des échanges n'est pas retranscrite et ce n'est pas le but d'un procès-verbal de commission. Les éléments nécessaires y figurent.

Mme Vanoncini s'excuse si sa phrase est mal tournée, il n'est effectivement pas question d'approuver le procès-verbal de commission, mais la discussion menée aurait pu être intéressante pour les conseillers municipaux et il n'est en aucun cas question de refaire le débat ici. Les différents arguments avancés lors de cette séance qui ont menés à cette proposition et conclusion auraient pu être plus accessibles et lisibles en complément du rapport oral.

Mme Monney indique qu'en tant que présidente de la commission Macs, elle avait adressé cette problématique au bureau du Conseil municipal et principalement au président. Cette commission Ad hoc a été créée et le retour de cette commission est de proposer au Conseil municipal de rester sur la ville de Porto. Finalement, cela va être intéressant de savoir ce que veulent tous les membres du Conseil municipal, quelle que soit la décision prise ce soir. Elle souhaite dire avant le vote que la législature se passe très bien à son sens et qu'il serait tragique que finalement la moitié du Conseil ne soit pas présente lors de ce voyage. Tout le monde est sur le même bateau et il est important de se souvenir de cela.

M. Rausis revient sur l'intervention de Mme Vanoncini et ajoute qu'il est vrai qu'au départ, et dans le parfait respect des expressions des uns et des autres, il était question d'essayer de surmonter l'obstacle et de modifier la destination, ce qui n'a finalement pas été l'objet des discussions, raison pour laquelle tous les conseillers municipaux se retrouvent ensemble aujourd'hui à décider du maintien de cette destination ou non.

Mme Schlipf précise que lors des séances de la commission Macs, un gros travail avait déjà été effectué avec plusieurs membres et un vote a eu lieu dans ce sens. Maintenant, une commission Ad hoc a été créée et est également mise en cause. Comme l'a précisé Mme Monney, ce serait vraiment triste de ne pas faire une sortie tous ensemble. Quand les personnes partent en vacances, que ce soit en avion, en train ou en voiture, il y a toujours une consommation d'énergie.

Mme Monney ajoute que certains commissaires de la commission Macs sont revenus en disant que s'ils avaient dû revoter, leurs votes seraient probablement différents car leur conscience écologique a évolué au vu des projets de la commune sur le point écologique. Finalement, cette commission s'est retrouvée avec un clivage, entre ceux qui voulaient changer de destination et ceux qui ne voulaient pas. La question actuelle, est : est-ce que la destination sera modifiée pour une raison écologique ? ou est-ce que la destination initiale sera conservée ? Le membre de cette commission qui a proposé la ville de Porto était Mme Schlipf, mais il ne s'agit pas d'une question personnelle, ce qu'elle tient à préciser.

M. Guyot souhaite ajouter que, comme l'a dit Mme Monney, ce n'est absolument pas personnel. Quand il s'agit de voyages à titre personnel, c'est une chose. Si des personnes

désirent partir tous les week-ends sur leur temps personnel, c'est de leur ressort. Actuellement, il s'agit d'un voyage de législature et nous partons en tant qu'entité publique. Sur le plan de la législature, avec nos propos d'ordre écologique, nous avons un devoir d'exemplarité et c'est là où nous voulons en venir.

Mme Schlipf ajoute que rien ne l'atteint personnellement car une discussion a déjà eu lieu en commission. Elle est complètement d'accord avec les propos de M. Guyot et indique être ouverte à toutes propositions.

Résultat du vote sur l'acceptation du rapport oral de la commission Ad hoc – destination du voyage de fin de législature : 3 x oui, 6 x non et 3 x abstention.

Ce dossier retourne donc en commission Ad hoc.

Mme la vice-présidente cède à nouveau la présidence de la séance à M. Rausis.

Mme Monney demande si quelqu'un souhaite demander quelque chose en particulier à la commission Ad hoc ou donner des idées par courriel afin d'éviter de revenir avec la même problématique dans deux mois.

Le président explique que le principe est essentiellement d'éviter de prendre l'avion et la commission pourra aller dans plusieurs directions.

M. Guyot ajoute qu'effectivement le but est d'éviter l'avion et toutes activités liées à cela.

6. Proposition de l'Exécutif

a) Néant

Il n'y a pas de proposition de l'Exécutif.

7. Proposition des conseillers municipaux

a) Questions orales ou écrites

Il n'y a pas de questions orales ni écrites.

8. Droit d'opposition des Conseils municipaux

- **Le président** informe que, comme indiqué dans les documents joints à l'ordre du jour, une nouvelle décision a été prise par l'ACG lors de son assemblée générale extraordinaire du 15 février dernier et qui porte sur le domaine de subventionnement du fond intercommunal. Il contribue au financement de projets présentant un fort intérêt intercommunal, c'est-à-dire des prestations financées par une seule commune mais qui bénéficient aux habitants de toute une région ou de plusieurs communes. Pour rappel, l'article est le suivant :

« Art. 79 (46) Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition des conseils municipaux

1) Les conseils municipaux des communes peuvent s'opposer aux décisions de l'Association des communes genevoises portant sur :

- a) la modification de ses statuts;
- b) la modification du montant des contributions annuelles des communes en sa faveur; (49)
- c) les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal, prises au titre de l'article 27, alinéa 2, de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, du 3 avril 2009.

2) Les décisions précitées sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les conseils municipaux :

- a) de deux tiers au moins des communes, ou
- b) d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

3) Les conseils municipaux se prononcent par voie de résolution.

4) Le délai de 45 jours au sens de l'alinéa 2 ne court pas en dehors des deux périodes prévues à l'article 13, alinéa 1.

5) La procédure d'opposition des conseils municipaux contre les décisions de l'Association des communes genevoises est précisée par un règlement adopté par son assemblée générale ».

Le président propose de soumettre cette dernière décision au vote afin d'en prendre acte ou de s'y opposer. En cas d'opposition, ce vote vaut résolution, laquelle sera signée et communiquée à l'ACG.

Décision de l'assemblée générale des associations des communes genevoises relative à l'attribution par le fond intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 4'000'000.- destinée à la rénovation des machineries du grand Théâtre est approuvée par 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

9. Dossiers en cours – question et remarques

- **M. Guyot** demande s'il y a des nouvelles concernant les haies d'immeuble à la Plaine.

Mme Zoller informe que l'on attend le début de la bonne saison pour planter ces haies.

- **M. Bodenmann** demande si le véhicule qui ne bouge plus depuis des mois et qui est parké sur le Chemin du Rebiolon, sur la partie en terre devant la parcelle 340, appartient à quelqu'un. Il s'agit d'un véhicule de chantier avec une benne basculante.

Mme Zoller informe qu'elle ne sait pas mais que nous avons un garde-parking qui pourrait y déposer une note sur le pare-brise. Si le véhicule se trouve sur un terrain privé et que le privé n'est pas gêné par ce véhicule, il semblerait que rien ne puisse être fait.

M. Vuissoz informe que ce véhicule appartient à la société qui construit sur le Chemin de la Côte.

- **Mme Vanoncini** demande s'il y a des nouveautés par rapport aux statistiques de Mobility qui ont été évoquées dernièrement en comparaison avec d'autres communes.

Mme Zoller explique qu'en l'entreprise n'est pas autorisée à donner ces chiffres mais, pour des équivalences similaires à notre commune, nous sommes dans les clous.

- **M. Guyot** demande s'il y a des nouvelles concernant la précarité menstruelle et la motion associée.

Mme Hutin Zumbach informe qu'elle n'a pas encore beaucoup avancé sur ce sujet mais qu'une discussion a eu lieu avec la commune de Russin, qui est aussi partie prenante. La bonne nouvelle est que la commune de Russin est prête à financer avec nous les installations de l'équipement nécessaire dans les écoles et dans la salle polyvalente.

10. Divers

- **Mme Zoller** indique que la visite du CERN a été fixée au 23 mars au lieu du 24 mars comme initialement proposé et s'excuse pour cette erreur. Elle demande si cela pose un problème aux conseillers intéressés par cette visite et si la date du jeudi 23 mars 2023 pourrait être maintenue. Dans la positive, elle demande également quels seraient leurs moyens de transport. Elle rappelle que, comme la visite est prévue de 12h00 à 14h00, le CERN n'aura pas le temps d'organiser un apéritif ou un repas et qu'il faudra prévoir de quoi manger. Elle s'excuse encore pour celles et ceux qui ne pourraient pas venir le 23 mars et qui devaient initialement venir le 24 mars.

- M. Pierre Vuissoz (présent, voiture) ;
- M. Jean-Jacques Bodenmann (présent, covoiturage) ;
- M. Stéphane Todesco (absent) ;
- Mme Emilia Schlipf (présente, voiture) ;
- Mme Christine Hutin (absente) ;
- M. Gautier Rausis (absent) ;
- Mme Gabriella Robert (absente) ;
- Mme Tracy Monney (absente) ;
- M. Julien Guyot (présent, TPG ou en vélo s'il fait beau) ;
- Mme Laure Vanoncini (absente) ;
- Mme Gaëlle Röthlisberger-Couillaud (présente, TPG ou en vélo s'il fait beau) ;
- M. Mathurin Ramu (présent, voiture).

- **M. Vuissoz** informe que la commission Entretien et Sport se réunira le mardi 14 mars prochain à 19h00 dans la salle des Chevaliers. Les conseillers intéressés peuvent venir participer à la première partie de la présentation du projet qui avait été préparé par les étudiants de l'HEPIA il y a quelques semaines.
- **Mme Vanoncini** demande s'il serait possible d'avoir le rapport du bureau GADZ qui a été mentionné sur le procès-verbal lors de la séance du Conseil municipal du mois dernier concernant la décharge au lieudit des Tassenières.

Mme Zoller informe que oui et que ce rapport a été transmis aux propriétaires des parcelles. Le dossier peut également être consulté en Mairie si besoin.

- **Mme Vanoncini** remercie Mme le Maire et informe que le 18 mars prochain, la commission de développement durable organise avec le bicyclogue, un atelier pour apprendre à réparer et à entretenir son vélo, avec les gestes de base. Les inscriptions sont ouvertes.

- **M. Guyot** rappelle que ce samedi 11 mars prochain de 10h00 à 11h00, la commission développement durable organisera un atelier Tawashi (éponge zéro déchet). Les inscriptions sont ouvertes. Également, il rappelle aux commissaires de la commission des Finances que la prochaine séance aura lieu le 23 mars prochain à 19h30.
- **Le président** clôt la séance par la citation du jour « la pierre n'a point d'espoir d'être autre chose que pierre, mais de collaborer, elle s'assemble et devient temple » *Antoine de Saint-Exupéry (1900 – 1944)*.

La séance est levée à 21h15.

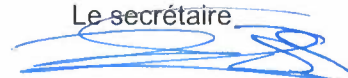
Le président

Gautier Rausis

Un conseiller municipal

Julien Guyot

Le secrétaire



Roger Wyss